



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE
A/31/371
7 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
Point 34 de l'ordre du jour

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Kedar Bhakta SHRESTHA (Népal)

1. La question intitulée "Réduction des budgets militaires : rapport du Secrétaire général" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session comme suite à la résolution 3463 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1975.
2. A sa 4ème séance plénière, tenue le 24 septembre 1976, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. A sa 2ème séance, le 5 octobre, la Première Commission a décidé de procéder à une discussion générale de l'ensemble des points relatifs au désarmement qui lui avaient été renvoyés pour examen; à savoir les points 34 à 50 et le point 116. Cette discussion générale a eu lieu de la 20ème à la 39ème séance, du 1er au 19 novembre.
4. A propos du point 34 de l'ordre du jour, la Première Commission était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur la question (A/31/222).
5. Le 23 novembre, un projet de résolution (A/C.1/31/L.21) a été présenté par le Mexique et la Suède, auxquels s'est joint ultérieurement l'Equateur. Le projet de résolution a été présenté par le représentant du Mexique à la 43ème séance, le 26 novembre. Un état des incidences administratives et financières du projet de résolution (A/C.1/31/L.37) a été présenté par le Secrétaire général le 1er décembre.
6. A la 47ème séance, le 1er décembre, le Mexique, au nom des auteurs, a révisé oralement le paragraphe 3 du dispositif en remplaçant "31 mai 1977" par "30 avril 1977".
7. A la même séance, la Première Commission a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été révisé oralement, par 104 voix contre 2, avec 12 abstentions (voir le paragraphe 8 ci-dessous).

RECOMMANDATION DE LA PREMIERE COMMISSION

8. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Réduction des budgets militaires

L'Assemblée générale,

Rappelant que, dans sa résolution 3463 (XXX), en date du 4 décembre 1975, elle a, entre autres, prié le Secrétaire général d'établir, avec le concours d'un groupe d'experts qualifiés, un rapport contenant une analyse approfondie et un examen en termes concrets de questions relatives à un système de mesure, de publication et de comparaison internationales des dépenses militaires,

Prenant acte avec satisfaction du rapport que le Secrétaire général lui a présenté comme suite à la résolution précitée 1/,

Réaffirmant sa conviction qu'il est nécessaire et urgent que les Etats membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que tous les autres Etats dont les dépenses militaires sont comparables, procèdent à des réductions de leurs budgets militaires,

Réaffirmant également sa conviction qu'une partie des ressources ainsi libérées devrait être utilisée pour le développement économique et social, en particulier celui des pays en développement,

1. Exprime sa satisfaction au Secrétaire général et au groupe d'experts qualifiés qui a participé à l'établissement du rapport;

2. Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour que le rapport paraisse comme publication des Nations Unies et soit largement diffusé;

3. Invite tous les Etats à communiquer au Secrétaire général, avant le 30 avril 1977, leurs observations sur les questions abordées dans le rapport et notamment :

a) Leur avis et leurs suggestions touchant l'instrument de publication normalisé proposé dans le rapport;

b) Tous renseignements qu'ils pourraient juger bon de communiquer sur la comptabilité de leurs dépenses militaires, y compris une description des méthodes actuellement utilisées;

c) Des suggestions et des recommandations quant aux façons dont on pourrait dans la pratique envisager le développement et le fonctionnement d'un système de publication normalisé;

1/ A/31/222.

4. Prie le Secrétaire général d'établir, avec le concours d'un groupe inter-gouvernemental de spécialistes des questions budgétaires nommé par lui, un rapport analysant, à la lumière des propositions formulées dans le rapport 1/, les observations communiquées par les Etats conformément au paragraphe 3 ci-dessus, et contenant toutes autres conclusions et recommandations;

5. Prie le Secrétaire général de faire distribuer ce rapport au plus tard le 31 août 1977;

6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session la question intitulée : "Réduction des budgets militaires".
